Sixième Année — N° 225 | Eur Gwennek — Cinq Centimes | Samedi 17 Avril 1909

JOURNAL HEBDOMADAIRE
Fondé en 1904
Directeur : F. JAFFRENNOU "Taldir"

ABONNEMENTS : payables d'avance
GAULE . . 1 an . . 3 fr. 50
ETRANGER. — . 5 —
Avec "Ar Vro" Supplément périodique
GAULE . . 1 an . . . 5 fr.
ETRANGER. — . . . 9 —
Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux
Avenue de la Gare, CARHAIX
CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS payables d'avance
Ann. et Récl., 4e p. 0 f. 20 la ligne
— 3e — 0 25 —
Chronique Locale 0 50 —
En Echos. . . . . 0 75 —

ON TRAITE A FORFAIT
Nos annonces sont reçues par les Agences de Publicité et à nos Bureaux.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

AR PEZ A DREMENN

Ar Varnerien

Kalz a lavar n'euz ken a varnerien. Justis a vo rentet d'eoc'h deuz ment ho ialc'h, pe hervez hrud ho kalloud, he divar hoc'h ompinion politik. Eun dra bennag a vrein a zo en Franz, eme darn zo ; mez ar varnerien a zo pennkaoz d'ar breinadurez-ze. An doktored a lavaro d'eomp eo red asanti gant an dra bet barnet.

Kement-se n'eo ket gwir. An dra bet barnet a c'hallbeza bet barnet a a dreuz ; ar breuven eo a-wechou al lez-varn galv a lavar ar c'hontrol deuz al lez-varn a genta goulen ; al lez-varn a dorridigez a ro rezon d'an hini genta, hag ar c'honsaill a stad a zo a du gant al lez-varn galv.

Ar varnerien, en amzer-ma ma 'zeo lakeet peb skoazel dindan gazel ar c'houarnamant, n'o deuz ken awalc'h a frankiz, peurvuia, evit lavaret ar wirionez.

Bet zo bet kinniget mojou nevez da hennvel ar varnerien, mez ar Gambr he deuz re da ober, ha n'he deuz ket amzer da bleal deuz kement-se.

Darn a c'houlen neubeutoc'h a varnerien : eur barner hepken en peb lez-varn a genta instanz a rei koulz labour evel tri barner.

Darn all a defe c'hoant e ve ordrenet penoz ar varnerien a vefe difuskul, ha na c'hallfent ket beza torret na chenchet.

Er fin, lod all a ginnig ma ve oblijet ar varnerien da dremenn examinou beb an amzer, da c'houzout ha hi a oar c'hoaz eun draïk bennag war al lezennou int karget da aplika.

Ar mestrou skol

Ar mestrou-skol a zo tremenet uz d'o fenn eun avel a follentez. Mond a reint beteg ar penn. Gwechall, eur micherour-dorn en doa ar brasa disprizans evit eur micherour spered. Brema, ar revolusionerien zo finnoc'h ; pa vo labourerien ar spered deuz o zu, e teuint buannoc'h a benn da zistruji.

Petra gommun zo etre eur skolaër hag eur paveer ? Neubeud a dra kommun. Koulskoude, an dud drouk-kontant a gav bepred eur pleg bennag d'en em gleved, hag ar mestrou-skol, goude pegen paëet mad int, a gav c'hoaz n'eo ket mad ar stal ganto.

C'hoantaat a reont kaout droet d'en em sendika, droet d'en em ravolti. Karget int da brezeg ar sentidigez hag ar furnez d'ar vugale ha hint o-hunan a ziskuez skuer an dizurz. Ne gomprener netra er meskach-ze, nemed eo marvat gwall goupabl renerien ar Republik, a benn ma tro eneb d'ezo ar re a zo bet savet ar muia ganto. An anaoudegez-vad ne ma ket griennet en kalon an den, an dra-ze-zo skler.

Kenavo, arc'hant !

E pad ar c'heid-ze, an doue arc'hant a zo noc'het ha ne oar ken da belec'h mond. En Franz, evel lec'h all, an holl a zo o klask arc'hant, mez mar talc'h ar reuz, an arc'hant a filo kuit. Dija, kouriou ar Rent Gall a zo diskennet mat, pa weler an revenlzi o c'hourc'hemenni heb ma zo moien da gouffra ar bandiou a gav digaro eur grèv evit tana an uzinou ha dismantr ar marc'hadourez. Paotred an arc'hant a gomans kuzet o ialc'h, pe a ben leve er broiou estranjour.

Ha ! mar bije bet hon Breiz eur vro d'ezi he-hunan, ne dije bet nec'hamant a-bed, mez allaz, he flaneden a zo stag deuz hini Broc'hall, ha ze eo ar gwasa.

Eul lestr braz kollet

D'an 28 a viz here diveza, al lestr braz treuz-vor *Neustria*, kabiten Thumin, deuz kompagnunez Marseill, a guitae porz New-York, ha dleet e oa d'ezan erruout en Marseill d'ar 15 a viz Du. Abaoue, e ver chomet heb kelou a-bed deuz al lestr-ze, pehini o oa ennan pevar milion a luriou bouez a varc'hadourez.

An dud a vor a lavar penoz al lestr *Neustria* a zo bet goueledet e-pad ar gorventen vraz e doa c'houezet var vor deuz ar c'henta d'ar bevar a viz du.

Eur c'hargamant ed a oa en diabarz al lestr, renket etre ar penn araok hag ar penn a-drenv. Dre stronz an avel, ar sier ed a riskaz hag a c'hreuvaz, hag an ed a skuillaz dre holl en fonz ar vartimant. Houma vrallaz neuze var he c'hostez, ha gozik sur eo et evelse d'an deun. Daou-ugent martolod a zo kollet, en o zouez nao Breizad, Jean Pleton, deuz Pempoull ; Renan Derrien, ha Gab Danielou deuz Brest ; Louis Bourvelly, deuz Plouigno ; Jean Lejuif, deuz Plouegat ; Aogust ar Masson, deuz Plestin ; Fransez Gallet, deuz Sant-Briek ; Fanch Garrec, deuz Lanhuon ; ha Ian ar C'halvez, deuz Pont-n-Abad.

E pesort korn deuz ar mor eo sebeliet an dud kez-ma ? Siwaz, n'her gouifer biken !

FANCH.

ÉCHOS & NOUVELLES

Un bon exemple pédagogique

Voici le texte de composition donnée, le 18 février, aux instituteurs et institutrices candidats au certificat d'aptitude pédagogique, dans la Haute-Marne :

« L'enfant est sensible surtout à la réalité concrète ; et chaque école s'élève dans une région qui a son caractère. On demande donc de montrer : 1° Comment un maître, qui sait comprendre les directions des programmes, peut emprunter à la Région (naturelle, économique, historique, etc), des éléments qui éclairent et vivifient les divers enseignements de l'école ; 2° quels gains intellectuels, matériels, moraux, peuvent résulter pour l'enfant de cette connaissance de sa Région, petite Patrie dans la grande. »

L'histoire à l'école

Voici la résolution prise par le congrès de l'Union pédagogique, qui vient de réunir en Sorbonne les directeurs et directrices des écoles primaires.

« L'enseignement de l'histoire doit tirer de la connaissance précise du passé des leçons de sagesse pratique, de politique et de morale indépendantes de tout esprit de systèmes.

Pour apprécier comme il convient les faits et les caractères qui appartiennent au passé, il faut toujours s'isoler de son temps, de son milieu, et se placer, en esprit, dans les circonstances réelles de l'histoire.

Il est besoin, d'autre part, de faire précéder l'histoire nationale d'indications sommaires sur les progrès généraux de la civilisation avant l'époque gallo-romaine.

Il importe de reconnaitre tous les services rendus au pays et à la société, quelle que soit la valeur morale (parfois difficile à établir) des hommes à qui nous devons ces bienfaits. »

Voilà qui est bien. Qu'on applique ce programme et ce sera parfait.

Les troubles dans l'Oise

La situation ne semble pas s'améliorer dans l'Oise.

Les ouvriers boutonniers en grève depuis 15 jours ont saccagé l'usine Doudelles, et fait 100.000 francs de dégats. Ils ont répandu sur les routes les réserves de boutons.

Des citoyens délégués de la C. G. T. entretenaient le zèle des grévistes, et malgré des troupes nombreuses, l'ordre ne put-être maintenu, les usines étant éloignées les unes des autres.

L'usine Leprince, qui occupe 200 ouvriers, a décidé devant cette grève de fermer pour toujours.

L'anarchie préparée par la République parlementaire commence à porter ses fruits. Bientôt aucune grande industrie ne sera plus possible en France si le droit à l'émeute est reconnu comme corollaire du droit de cesser de travailler.

Les femmes déléguées cantonales

Le ministre de l'Instruction publique a décidé qu'à l'avenir les femmes pourront faire partie des délégations cantonales.

Il est à souhaiter que la circulaire de M. Doumergue reçoive en ce sens la plus large application : l'école et la famille ne pourront que beaucoup gagner à cette intime collaboration de la pédagogie des maîtres et du cœur maternel.

Mort d'un ancien député breton

M. Cosmao-Dumenez, ancien député républicain de Quimper, est mort le 8 avril, à l'âge de 69 ans, étant né à Pont-l'Abbé en 1840. Il fut médecin de l'armée de la Loire pendant la guerre de 1870. Il fut élu conseiller général en 1887, et député en 1889. Il siégea jusqu'en 1902, et fut remplacé par M. Georges Le Bail.

Avis aux Réservistes

Communiqué. — Les réservistes d'infanterie astreints au premier appel qui estiment que la convocation normale pendant les manœuvres d'automne serait pour eux une cause de préjudice grave, doivent remettre à la gendarmerie, avant le 5 juin, une demande motivée et justifiée, adressée à leur chef de corps, en vue de ne pas être compris dans cette convocation, en faisant ressortir leurs raisons. La gendarmerie instruit ces demandes avec grand soin et les transmet aux chefs de corps intéressés avant le 15 juillet. Les décisions des chefs de corps sont notifiées aux intéressés le 1er août au plus tard.

Lettre ouverte sur le Bardisme

En règle générale, et par mesure disciplinaire, le *Gorsedd* armoricain n'a jamais jugé intéressant de répondre aux attaques de ses adversaires. Comme l'a fort bien dit Berthou au " Pays d'Arvor ", le Gorsedd ne doit être jugé que par ses œuvres.

Je ne puis cependant laisser passer sans protestation le *factum* que dans le numéro de mars de la *Revue de Bretagne*, Monsieur le comte de Laigue nous consacre. Je me plais à reconnaitre qu'il n'a pas, de prime abord, abdiqué tous les bons sentiments dont il dous honorait jadis ; mais j'avoue ne pas distinguer fort bien la différence qu'il fait entre les bardes " *qui se faisant apôtres de leurs idées.... s'en vont semer la bonne parole dans les écoles, les patronages et les pardons....* et ceux qui *s'affublent de costumes burlesques, sous prétexte que les Gallois en font autant* ".

Eh ! cher monsieur, la mémoire vous fait défaut, il me semble ; vous oubliez que tous ces gens qui s'affublent d'un costume burlesque, à votre sens, sont justement ceux-là même que vous approuviez dix lignes plus haut ; oui, ce sont bien ceux-là qui sentirent palpiter à Saint-Michel-en-Grève, l'âme de la Bretagne régénérée et qui, malgré trois cents ans d'hébétude et servitude, ne craignirent pas en jouant, chantant, parlant et prêchant, d'instaurer chez nous ce que d'autres, au-delà de la Vilaine, sont si naïvement satisfaits d'appler le *nationalisme intégral*.

Ils pensèrent qu'il y avait quelque chose de plus à faire pour leur pays que de le mettre en vitrine ou en éditions de bibliophiles, et que la Bretagne était lasse enfin de jouer le rôle de morte par persuasion que lui faisaient tenir, à leur grand avantage, les chevaliers de bibliothèques et les sycophantes de la politique de canton.

Ces grotesques sont encore les mêmes que ceux qui, en dix ans, décuplèrent, grâce à leurs œuvres et à leurs démarches, le nombre des troupes populaires, et qui, sans espoir d'une rémunération quelconque, se sont faits écrivains, journalistes, conférenciers, acteurs, pédagogues, voire même peintre d'enseignes et colleurs d'affiches. Or, s'ils ont cru bon de discipliner leur mouvement, de codifier leur œuvre et de donner, une fois l'an, au sacrement de patriotisme qu'ils ont institué, les signes sensibles de cérémonies et de costumes empruntés à leurs frères dans la foi, je ne vois pas en quoi cela pourrait déplaire à ceux qui se prétendent l'âme bretonne et le cœur vraiment breton.

— « *On se rappelle l'immense éclat de rire* « *dont les Briochins saluèrent la cérémonie* « *druidique qu'on leur servit sur des dol-* « *mens en carton.* »

Je ne me croyais pas personnellement si ridicule, et je ne sais ce dont je dois être le plus confus, ou de la risée que nous provoquâmes, ou du fait que je ne m'en étais pas aperçu. Monsieur « On » se rappelle mal ; et j'affirme que les Briochins n'eurent point le mauvais goût de railler leurs amis, leurs invités, et leurs hôtes.

— « *Tout récemment, à Brest, pareil* « *succès accueillit le second acte de la* « *pièce.* »

Ici encore « On » est aussi mal servi par sa mémoire qu'il est utile à la cause de celui qui l'emploie ; il lui aurait fort peu coûté cependant de se rendre compte des faits par lui-même, de venir à Brest nous entendre et nous voir, d'autant que nous aurions profité de sa présence pour lui signifier obligeamment que nous ne jouons pas de pièces et que nous ne sommes ni des pitres, ni des bateleurs, ni des cabotins. Il est vrai que ce même « On » nous avait vu jadis à *Brignogan* revêtus de robes *jaunes* et *rouges* ! ! ! Il était alors au service du *Progrès du Morbihan*. Depuis qu'il a passé au reportage d'un périodique plus qualifié et plus réactionnaire, il se fait un devoir de nous avertir que la Bretagne n'est pas un pays de Galles et qu'il s'est écoulé quatorze-cents ans depuis les immigrations cambriennes : deux petites leçons de géographie et d'histoire dont nous lui en sommes extrêmement reconnaissants.

Je ne crois pas, par exemple, que feu M. de la Palisse eut voulu accepter le parrainage de la proposition suivante : — *Leurs descendants* (des immigrants gallois) *mélangés aux Armoricains et aux Gallo-Francs ont eu le temps de se refaire un esprit nouveau, tout particulier, absolument différent de celui d'Outre-mer.*

Joint que l'expression "*émigrants gallois*" est d'un charmant anachronisme en même temps qu'une faute d'ethnologie, je ne sais comment l'auteur concilie son appréciation toute fantaisiste avec les faits d'abord, et, chose plus grave, avec les intangibles et sacro-saintes affirmations de Mr de Chauron. Celui ne dit-il pas en effet (p. 159) que le mouvement régionaliste " *est surtout nécessaire en Bretagne où la race celte est demeurée pure !* "

Il faudrait pourtant s'entendre ; et j'avoue qu'il me fait peine, sans toutefois en pleurer, de voir deux champions de l'anti-bardisme s'entrepercer ainsi de leurs opinions contradictoires.

Mais revenons à la question. Si le fait de parler la même langue, d'avoir les mêmes traditions, les mêmes airs nationaux et souvent les mêmes coutumes, de s'être

---

Feuilleton du Journal "*AR BOBL*" 53

UN DRAME A LA COUR

PAR

Noémi BALLEYGUIER

XII

— Que veux dire ce prêtre, demanda Albina au baron aussitôt qu'ils furent seuls, et de quel ange du ciel veut-il donc parler ?

Palussac avait repris un peu de son aplomb habituel après le départ de Vincent de Paul.

— Ne faites pas attention, belle signora, répondit-il d'un ton badin, ce bon abbé est si occupé de ses pauvres et de ses œuvres, qu'il ne prend nul souci de la portée de ses paroles.

— Cependant, cette âme pure ne peut tenir le bonheur que de vous, paraît-il ? Répondez-donc, je le veux, quelle est cette âme pure ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

— Des mots, tout ceci, des mots, rien que des mots ; âme pure, ange du ciel, cœur malheureux, ce sont les mots habituels du vocabulaire de bon abbé Vincent, n'y prenez pas garde.

— Monsieur de Palussac, dit Albina avec colère, vous vous moquez de moi, il me semble. Je vous demande quelle est cette femme ? Veuillez me répondre clairement, je vous prie.

— Mais parfaitement, rien n'est plus facile, et si je ne l'ai pas fait de suite, c'est que la chose n'a vraiment pas la portée que vous semblez lui attribuer, fit le baron, qui ne savait plus trop ce qu'il disait, mais qui, malgré tout, était bien résolu à cacher la vérité. La protégée de l'abbé Vincent est une dame de mon pays, une compatriote, par conséquent. Elle logeait au même hôtel que moi et se trouvait dans un dénûment presque complet. Sa petite fille était fort malade, et je me suis occupé d'elle pendant sa maladie, si bien que cette enfant m'a pris en telle affection, qu'elle ne peut se bien porter qu'à la condition de me voir ; voilà pourquoi sa mère, qui l'adore, a renoncé à toute joie sur cette terre, pour se consacrer uniquement à sa fille, voilà pourquoi elle m'envoie l'abbé ; la petite doit être malade et demande à me revoir. C'est bien simple, comme vous voyez.

— Comment donc, mais c'est limpide ! répondit Albina en pinçant les lèvres, je vous rends votre liberté, monsieur le baron, allez porter des consolations à ces pauvres affligées, c'est le devoir d'un bon compatriote. Si mon service ne me retenait à cette heure auprès de la reine, je vous demanderais de me faire connaître cette mère si tendre et si uniquement occupée de son enfant.

— Ah ! elle vit dans la plus complète réclusion, s'empressa de dire Palussac, elle ne veut voir que l'abbé et moi.

— Je n'en doutais, bonsoir baron. J'aperçois mon frère là-bas, j'ai besoin de lui parler, je vais prendre son bras.

Elle s'en alla majestueusement, les sourcils froncés, les lèvres dures ; au lieu de se rendre chez la régente, elle s'enferma chez son frère et causa longtemps avec lui. Son tête-à-tête ne fut interrompu à la tombée de la nuit, que par Carmini. Il amenait, par un escalier secret, le boiteux Varocher que Piétro venait de lui adresser.

Palussac resta un moment planté sur ses longues jambes, sans faire un mouvement.

Le brusque départ d'Albina lui montrait assez clairement qu'elle n'avait pas donné grande créance à son histoire, dont il était pourtant bien fier.

— Mon improvisation ne manquait pas de génie cependant, se disait-il, qui donc, pris à l'improviste, s'en serait tiré avec autant d'aplomb ? et cela sans dire le contraire de la vérité ; comment faire pour la persuader et ne pas attirer son animosité ? C'est de renvoyer la baronne dans notre pays et le plus promptement possible ; l'air de Paris ne lui vaut rien d'abord, ni à Blanche non plus ; il leur faut le soleil de Gascogne et la brise de nos montagnes. Mais comment décider Louise à partir sans moi ? Enfin, nous verrons, je suis le maître après tout, il faudra bien qu'on m'obéisse ; voyons maintenant ce que veut l'abbé Vincent.

L'abbé Vincent lisait son bréviaire en attendant le baron, et il lisait si dévotement qu'il ne s'était point aperçu de la venue de Varocher et de son départ avec Carmini ; il fallut que Palussac le touchât à l'épaule pour lui faire lever la tête.

— Qui vous amène, monsieur l'abbé, et pourquoi, malgré mes ordres, la baronne vous envoie-t-elle ici ?

— Mon enfant, vous négligez tant votre femme que vous avez oublié de la prévenir de votre indisposition. Elle a su que vous étiez souffrant et, n'entendant pas parler de vous, elle en est arrivée peu à peu à vous croire très malade. Je vois qu'elle s'était trompée et je vais la tranquiliser du moins à ce sujet.

— Je sors aujourd'hui de chez moi pour la première fois, et la baronne ne peut pas exiger, je pense, que je me présente chez elle avant d'avoir été porter mes hommages à Sa Majesté ?

— La baronne n'exige rien, mon fils, elle a pu regretter de n'être pas là pour vous soigner, vous sachant malade, mais elle n'est pas accoutumée à se plaindre ; elle souffre en silence.

— Pas tant qu'il vous plaît à dire, puisqu'elle vous vous envoie me parler pour elle ; enfin quel est le véritable but de cette visite et de quoi se plaint-elle ? Je lui ai dit vingt fois que mon intention, en venant à Paris, n'était pas de la calfeutrer ainsi dans une retraite claustrale ; c'est elle qui a choisi ce genre de vie, je l'ai laissé faire à sa guise, qu'elle me laisse, en revanche, agir librement à ma fantaisie.

— Elle ne me semble pas avoir apporté beaucoup d'entraves à vos désirs ambitieux, répartit l'abbé, et, certes, ce n'est pas de de votre existence mondaine qu'elle est jalouse. Mais sa solitude pieuse ne pourrait-elle, sans nuire à vos devoirs de courtisan, être égayée un peu plus souvent par votre présence ? La pauvre Louise en arrive à se demander si vous n'avez pas quelques griefs contre elle et si vous ressentez encore une ombre d'affection pour votre enfant ; ces pensées la désespérèrent, et je crains parfois que sa santé n'en soit attaquée ; elle est si délicate depuis qu'elle a quitté son pays natal.

(*A suivre*)

toujours souvenus de leurs communes origines et d'avoir introduit dans leur culte respectif un esprit de libre discussion et souvent, hélas, de révolte, si cet ensemble ne constitue pas pour les peuples Bretons et gallois une présomption suffisante de même mentalité, je ne sais sur quelle base établir désormais les preuves d'une parenté ethnologique. Quant à prétendre que les bretons ont été foncièrement modifiés par les armoricains (?) et par les gallo-francs, c'est une erreur et une erreur manifeste ; il serait aussi niais et aussi injuste de nous dénier le droit d'user des avantages moraux et intellectuels que nous confirme notre parenté cambrienne que d'empêcher les Grecs de Byzance et de la Roumélie de tirer profit d'une confédération héllénique éventuelle, sous prétexte qu'ils subissent le joug ottoman depuis 1453 et que la civilisation de l'islam a pu les entamer dans une certaine mesure.

Continuons : — *Ces druides, ces bardes, ces ovates (?) qui s'agitent le glaive à la main et la trompe aux lèvres sur des tombeaux — en pierre ou en carton — car les dolmens sont des monuments funéraires, n'inspirent plus que le sourire.* —

Il est certain que le spectacle serait on ne peut plus réjouissant ; et je m'esbaudirais franchement avec Monsieur de Laigue si, grâce à un don d'ubiquité qui ne m'a pas été départi, je pouvais me voir danser sur le dolmen la danse du scalp, le glaive à la main, et la trompe aux lèvres. Je passe sous silence les tombeaux *en* pierre qui, par la plume de Monsieur de Laigue, deviennent tout un poème.

Les choses se font en réliaté bien autrement ; et tous ceux qui ont assisté aux cérémonies Gorseddiques peuvent témoigner que nous ne nous y livrons pas à des pantomines ; et je prie M. de Laigue de croire que nous avons autant que lui conscience de notre dignité d'êtres pensants. Je sais gré au savant archéologue de nous prévenir que les dolmens furent des monuments funéraires, et nous ne saurions trop le remercier du soin qu'il se donne de réformer notre conduite et notre intelligence.

Une remarque pour *ovates* que l'auteur fait suivre d'un point d'interrogation. Il doit sans doute cette ironie grammaticale à la vaste érudition de l'ex " barz Melen " qui se noie, en première page de la Revue, en compagnie de Diodore de Sicile, d'Ammien Marcellin, de Diogone Laërce et *tutti quanti* dans les flots indécis et boueux de l'étymologie. Ne pourrait-on pas signaler à cet enfonceur de portes ouvertes le nom si caractéristique des " *Hovas* " que les armes françaises eurent jadis l'honneur de vaincre ? Peut-être que son imaginatif cerveau d'étymologiste y trouverait matière à considérations aussi funambulesques que lointaines.

(*A suivre.*)

H. de la Guichardière (Telen Aour)
Barz Douger Kleze.

Sports

COURSES DE LOUDÉAC

Voici les résultats des courses de chevaux du 12 avril :

Prix des Sulkys. — Au trot attelé. — 800 francs, 2.800 mètres. — 1·, Fins Flettouse, à M. de Gésincourt ; 2·, Phœbus, à M. Ruelland, de Saint-Quai-Portrieux ; 3·, Fortune, à M. Connen, de Saint-Brieuc ; 4., Française, à M. Le Garff, de Gouarec.

Prix de la Montagne. — Au galop. — 800 francs, 2,000 mètres environ. — 1·, Premier Espoir, au comte de Carcaradec ; 2·, Callac, à M. Fléchelle-Lefèvre ; 3·, Eyra, à M. A. Le Couédic ; 4·, Patira, à M. Pierre Huon ; 5·, Guezebet, à M. E. Le Chaux.

Prix du Calouet. — Au trot monté. — 800 francs, 2.800 mètres. — 1·, Gaspern, au vicomte de Langle ; 2·, Guimbarde, à M. Denis, de Saint-Ygeaux ; 3·, Guérande, à M. G. Huon, de Plouégat-Guerrand ; 4·, Grog, au vicomte de Langle ; 5·, Gaiety, à M. de Gésincourt.

Prix de la Société d'Encouragement. — Au galop. — 2.000 francs, 2.000 mètres environ. — 1·, Bergamotte, à M. Michel Pantall ; 2·, T'en souviens-tu, à M. de Talhouët-Roy ; 3·, Evils Bluff, à M. Grall ; 4·, Garagarra, à M. Claude de Langle ; 5·, Mark, à M. de Biré.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France. — Au trot monté. — 2.000 francs, 3.200 mètres. — 1·, Gaudriole, à M. Garreau ; 2·, Godiche, à M. Blavier ; 3·, Galathée, à M. Cavey ; 4·, Gouvernante, à M. Toublanc.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France. — Steeple-Chase militaire. — 1.000 francs, 3.500 mètres environ. — 1·, Val-Pacot, à M. J. de Boisfleury ; 2·, Madapolan, à M. Martin ; 3·, Roc, à M. Doudeuil ; 4·, Millefiore, à M. Saint-Gal.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France. — Course de haies. — Régionale — 1,200 francs, 2,800 mètres environ. — 1·, Simplon, à M. Blavier ; 2·, Paris, à M. de Talhouët-Roy ; 3·, Miss-Hill, au comte de Langle ; 4·, Tréfleux, à M. Le Gualès.

Prix de la Ville. — Steeple-Chase militaire, sous-officiers. — 225 francs, 2.500 mètres environ. — 1·, Alamée, monté par M. Provost, du 2· chass. ; 2·, Horisontale, monté par M. Bergot du 2· chass. ; 3·, Titania, monté par M. Michaud, du 2· chass. ; 4·, Bluffs, a M. Chedaneau, du 2· chass.

A PROPOS DE St TUGEN

Nous recevons de M. Pierre Allier la communication suivante :

Entre Audierne et la pointe du Raz s'élève la chapelle de Saint-Tugen, qui fait l'admiration des touristes par l'imposante beauté de son architecture. Son portail ogival est d'une délicate ornementation avec ses pinacles, ses rampants et ses statues. A l'ouest, est une une énorme tour carrée qui a dû servir de forteresse. L'intérieur comprenant une nef avec ses bas côtés et ses transepts vous laisse une impression d'austère sévérité ; des artistes de talent, entre autres Henri Royer, y ont puisé leurs plus suaves inspirations. Un bouquet d'arbres plusieurs fois séculaires, forme autour de ce sanctuaire comme une fraîche oasis au milieu de cette région sauvage du Cap dont les côtes sont incessamment battues par les tempêtes.

Malheureusement cette chapelle n'a pas échappé aux ravages du temps et la toiture menace ruine. Le recteur de la paroisse de Primelin a pris l'initiative de faire la restauration nécessaire et il espère que ceux qui s'intéressent à la conservation de nos monuments religieux lui viendront en aide. Plusieurs dames, membres de l'Union Régionaliste, lui ont déjà fait parvenir leur offrande. Nous engageons tous nos confrères à suivre cet exemple et à adresser leur obole à M. le Recteur de Primelin. Sauvons nos monuments artistiques qui sont la principale originalité de la Bretagne.

Les Cantonniers

Je me garderai certainement de prétendre que les sous-agents des Postes et les employés secondaires des services de l'Etat formulent des plaintes injustifiées, en ce qui touche leur situation. Je sais qu'elle mérite encore d'être améliorée, mais je me permets toutefois de penser qu'il est permis à bon nombre d'entre eux de prendre patience, parce que je sais que la République a fait successivement beaucoup pour cela depuis quelques années. Il faut savoir proclamer la vérité quelle qu'elle soit et ce que nous devons réclamer c'est que les améliorations ne laissent pas toujours à l'écart certaines catégories qui ne méritent pas d'être ainsi oubliées.

Parmi les revendications des petits fonctionnaires, celles des cantonniers sont parmi les plus intéressantes et les plus légitimes. Il faut donc regretter que la Chambre, après avoir manifesté, il y a quelques années, son désir d'accueillir les plus urgentes, ait oublié depuis ses promesses. Nous examinerons brièvement la situation de ces humbles travailleurs et nous mettrons en parallèle les services qui leur sont demandés, le salaire qui leur est alloué ainsi que la rénumération de leurs collègues à l'étranger. En même temps, nous ferons connaître les desiderata qu'ils formulent.

Le règlement de 1882 fixe le travail des cantonniers de la façon suivante : du 1er mai au 1er septembre, de 5 heures du matin à 7 heures du soir ; le reste de l'année, du lever au coucher du soleil. Les cantonniers demandent une réduction de 2 heures dans la saison d'été où ils peuvent s'employer dans la culture du petit lopin familial qu'ils ont à peu près tous, et heureusement, car c'est le pain ou la pomme de terre, le légume de la maison. Et comme ils sont philosophes et gens de bonne composition, ils accepteraient en compensation une diminution sur les heures de repas, en sorte que, en raison de la dureté du caillou, c'est encore l'ingénieur qui leur serait redevable.

Dans un autre ordre d'idées, les cantonniers s'élèvent contre l'obligation qui leur est imposée par l'administration de se pouvoir à leurs frais des divers instruments nécessaires à l'exercice de leur profession. tels que brouettes pelles en bois et en fer et cordeau de 20 mètres. Le cantonnier achète les outils, les remplace, c'est son affaire, mais il est encore responsable, vis-à-vis de l'administration des autres outils : pics, pioches et pilons que celle-ci met à sa disposition. Cette charge est lourde quand on pense que le cantonnier français ne gagne en moyenne, le plus favorisé, que 62 fr. par mois, les autres 40 et même 37 fr. A l'étranger au contraire, la moyenne du traitement mensuel du cantonnier varie entre 90 et 130 fr. par mois, et dans des pays comme la Suisse, la Belgique et l'Allemagne, où la vie rurale est moins chère qu'en France.

Il serait donc vivement désirable que la prochaine Chambre fît honneur aux engagements auxquels ont failli les précédentes en accueillant au moins une partie des revendications en question.

F. J.

LA JUSTICE ENVERS LES GRANDS

Monsieur L. P. Brodeur a déposé son rapport devant les Chambres au sujet des accusations portées contre un certain nombre de hauts Fonctionnaires du ministère de la Marine. Les principaux coupables sont : un Lieutenant-colonel, député ; un commissaire des Naufrages ; un commissaire des Phares ; un Inspecteur général ; un Inspecteur des Bâteaux à vapeur ; un inspecteur des Dragages et des Bouées, etc, etc.

Le Juge Cassels, chargé d'instruire l'affaire, a conclu que ces hauts fonctionnaires avaient abusé de leur situation pour se livrer à des concussions, toucher des commissions sur les adjudications nationales, et mésuser des deniers publics.

En conséquence, la plupart d'entre eux ont été, comme de simples maçons, renvoyés du service ou suspendus pour un temps.

***

N'allez pas vous imaginer que cela se passe en France. C'est au Canada que l'on rend ainsi la Justice. Les hauts fonctionnaires en question ont cependant certains rappports avec leurs collègues de France. Il y a même chez nous un député (breton) qui fait partie de la commission de la Marine et en même temps d'une riche société de constructions Navales. Naturellement l'argent du budget passe d'abord en commandes à sa société. Si nous avions été au Canada, tous ces concussionnaires eussent été cloués au pilori devant la nation qu'ils exploitent sans vergogne et sans danger.

F. J.

Labour-Douar

Al leueou

Gouzout maga ervad al leueou a zo kalz en eun tiegez. Setu perak hirio e lavaromp eur ger war kement-se. Ar pez a lavarimp a zo anavezet, kazi gant an holl, mes kalz a zo hag chom heb he ober.

Gouzout a reer e tlefet hen ober, mez lod, gant aoun da zispign re, lod all evit heul ar c'hiz koz, n'her greont ket.

Da genta e lavarimp e mer lezirek war ar meaz e kenver ober kreier mad. Kalz euz ar c'hreier a zo great fall. Eur c'hraou a dle beza tom, sklear ha kaout ear vad. Arabad ober doriou diouz an daou du ken nebeut, rag ar chatal a ve etre daou ear. An dorojou a dle beza ledan, hag evit miret euz ar chatal da veza glazet, o tont pe o vont, an dorojou a dle digeri en diaveaz.

Setu a-ze e pe seurt kraou e tle genel eul leüe.

Eul leue a c'hall beza maget e daou c'hiz : gant e vam pe pell diouz he vam.

Ma fell deoc'h lakat al leüe da dena d'he vam, e ranker, kerkent ha m'eo ganet, hen rei d'he vam evit ma lipo anezan.

Al leue heb dale a zao hag a glask tena. Rei a dleeur an dourn d'ezan a lakat an tez en he c'hinou. Kerkent a ma en devezo al leue tenet e tleer goro ar vioc'h : da c'houde e stager al leüe pel awalc'h diouz he vam evit ne c'halfe ket tena. A dalek an dervez kenta e tleer miret ouz al leue da dena oc'hpen teir gweac'h bemdez. Diouz ar mintin, da grezdeiz ha d'an abardaez hebken.

Bep tro ma en devezo al leüe tenet, goro ato ar vioc'h.

Ar c'henta leaz euz ar vioc'h ne dalv netra ; n'eo mad nemet evit al leue, rag al leaz kenta a laka e vouzellou da ziskarga.

Goude beza tenet epad pemb sizun, al leue a c'hall beza gwerzet d'ar c'higer.

Ma z'euz c'hoant da zelc'her al leue evit beza braz, ne dle ken nebeut nemet tena teir gweach bemdez, mez o veza ma c'hev muioc'h dre ma teu en oad, e ranker rei d'ezan eur vioc'h-all da dena, oc'hpen he vam.

Pe da viana rei d'ezan da eva, evit achui he govad, leaz diennet mesket gant bleud heiz pe vleud kerc'h. Rei a c'haller d'ezan ivez boued seac'h ha iac'huz.

Meur a oad a zo da zizoun al leue. Pelloc'h e chommo da dena e vam nemet braoc'h e vezo. Poent an dizoun a zo eur gwall dra evit al leue. Hen lakat a c'haller da beuri eun nebeut, kementse a ra kalz a vad d'ezan.

Al leue a c'hall beza savet ivez heb he vam ; gwelloc'h eo hen maga er c'hiz-ze ma fell deoc'h hen dalc'her evit ar ouenn, abalamour er c'hiz-ma he vagadurez a ia gwelloc'h war gresk, ar boued o veza roet d'ezan nebeut a nebeut muioc'h mui bemdez, hervez ma weler he naoun. Evit hen maga er c'hizse, e tleer hen pellaat diouz he vam kerkent a m'eo ganet. He vam na dle ket hen gwelet tam. Nemet avad e z'euz kalz muioc'h a boan gantan.

Red eo her gwalc'hi gant dour klouar, her sec'ha mad, hag evit miret n'hen defe riou, mar deo ien an amzer, her golo gant eur pallen.

Goulskoude, ar c'henta leaz a dle da eva eo leaz he vam, rag al leaz-ze a zo red evit diskarga he vouzellou.

Goroit eta he vam ha lakit al leaz en eur baill.

Neuze lakit daou viz e ginou al leue en eur zelc'her mad anezan gant an dourn-all. Eun eil a dle dont da boueza war he ben evit lakat he vuzellou el leaz. Kerkent al leue a deu da lipat ar biziad pere a denner nebeut a nebeut euz e c'hinou. Desket en deuz eva dostu.

Rei a reer da eva da leüe kement a c'houlen a leaz, mez al leaz a dle beza ato klouar.

A ben pemb pe c'houec'h sizun al leue a zo mad d'ar c'higer. Ma fell deoc'h hen delc'her, roït d'ezan da genta boued seac'h ha boued glaz, ma ho peuz ; da c'houde hen lakit da beuri.

Kerkent a ma weloc'h e tebr mad anezan he unan roït nebeutoc'h a leaz d'ezan bemdez, ha pa vezo krenv awalc'h, na roït mui al leaz.

Peur liesa er c'henta dervezíou ma tebr al leue boued seac'h ha glaz, en deuz gwent. Ar c'henta tra da ober dostu eo miret outhan da zibri boued pounner : eun nebeudik leaz hebken d'ezan ken a vezo pare deuz ar gwent, ha rei nebeut a nebeut da c'houde boued seac'h.

Al leue en deuz ivez aliez ar fouerel gant pehini e c'hall mervel. Roït d'ezan e giz louzou, ugent gramm euz ar pez a hanver e gallek *magnésie* mesket gant dour ment ki.

Bep mintin ha peb pardaez e c'haller rei d'ezan ivez eurkriv.

Gwillerm.

P. S. Gwelit ivez al *Lactina Suisse* er bajen 4.

Belliou buez

Ar Sioulente ! *Eur gir koz c'hoaz, a lavarfet-hu : ia zur, eur gir ken koz hag an eva, rag na gever ken a sioulente e-touez an dud.* Sénérité *a lavar ar gallek deuz ar vertuz-ze, hag a zeblant beza dianket e-kreiz trubuill ha safar ar vuez a hirio. Ar basionou dichadennet, an derzien a vout an dud d'en em zistruj, strons al labour a renker ober mad ha buan, kement-se a zo awalc'h evid kas kuit divar dremmou an dud ar sioulente gaër hag a welet gwechall o para var beb tal. Ar sioulente na ve ken kavet nemed gant ar re-goz, difinv ebarz tempest ar bed hedro, henvel eus reier e-kreiz donemoned an dour. Kavet a ve c'hoaz ar sioulente var dal eun neubeud gwrage koz divar ar meaz, ken gwen o ene evel mousselin o c'hoëff, hag o deuz miret ar peoc'h hag ar vertuz a dreuz d'ar blavejou hir.*

Ar re goz-ze a chom kaër bepred, ha vad a ra d'ar iaouankiz repoz he zellou var o bizajou sioul ha peoc'hus, dizroug ha hegarad.

Perag eta eo ken boull ar sioulente-ze hirio en hon mesk ? Abalamour hon beuz dilezet ar pez a enore hon tadou, hag omp tec'het divar an hent eon evid mond evel tud foll var lerc'h skeudennou goullo, savet dirag daoulagad ar bobl fur a Vreiz gant komediancherien Bro-C'hall, distresset o spered gant an diskadurez latin ; abalamour ar remzi a vreman na oar ken karout an traou gaër a zo kaër bepred hag a vo kaër da viken : gwell eo d'ezi chilaou oratored diaveaz evit tud an ti, hag ar sioulente a zo tec'het, evit rei plas d'ar warizi, d'ar gasoni, d'ar faozente. Ar Vretoned n'en em anzavont ken etrezo evel breudeur ; an hini a lavaro d'ezo disfiout deuz tromplezonou ar vesaerien gwisket ganto krec'hen denved, hennez a vo harôet ha goapeet....

Hag ar sioulente a zo et e-kuit ! Den n'euz kreden ken en den all a-bed, hag ar skolíou o-hunan o brient d'eomp eur remzi bugale hag a vo c'hoaz kalz goasoc'h evid o zud.

Koulskoude, ar sioulente n'eo ket dispariset da viken. Ar sioulente a c'hiz koz, ar peoc'h, an evurusted, ar gontantamant, a c'hall ren c'hoaz en Tiegez breton, zoken pa vo harluet deuz an holl lec'hiou all.

Evit kaout ar sioulente-ze hag a welomp c'hoaz o skedi var dal eun neubeudik bihan, gouezomp en hon tiegez en em garet hag en em douja etre priejou ; lennomp leoriou great en hor bro, ha roomp dor digor d'ar journaliou bro great evit hon c'helenn hag hon difenn ; diskomp d'hon bugale ar brezonek ha greomp e feson m'o devo eun diskadurez tiegez stard hag a zalc'ho ar famill hag ar ouenn unanet en despet d'al lano estren ; evelse, mar 'n em gav d'eomp kaout hon lod euz trêgas ar vuez diaveaz, hon ziegez breizad renket var batrom ar mod koz a hadrento d'eomp ar sioulente.

AR SERVICHOU-BRAZ

Servich de ha bla a vo kanet :

En iliz Karnoët d'ar meurz 27 a viz Ebrel, evit silvidigez ene Jean-Mari Marc.
Ar pred a vo en Keristin.

***

En iliz Plouguernevel d'ar merc'her 28 a viz Ebrel, evid silvidigez ene Jean-Louis ar Bourse ha d'al lun 3 a viz maë evid ene Ywan ar C'horr.
Ar prejou a vo gret er bourk.

***

En iliz Trabrian d'ar merc'her 28 a viz Ebrel evit repoz ene Renan ar Bris.
Ar pred a vo er bourk

***

En iliz Trabrian, d'ar merc'her 5 a viz Maë, evid ene Catherine Robin.
Pred en Guenhario.

AN DEMEZIOU

Eureujet e vo :

En iliz Trabrian, d'ar merc'her 21 a viz Ebrel Job Collober gant an dimezel Josephe an Dain.
Ar pred a vo en Ladien.

***

En iliz Kergloff. d'ar meurz 27 a viz Ebrel, Iouen Thépaut gant an dimezel Louise an Arvor.
Ar pred a vo en Kerleshouarn.

Keleier

Kerne-Uhel

KERAEZ

Une bonne leçon. — On nous écrit :

Les membres de la délégation cantonale, au nombre de 20, étaient convoqués spécialement par letires signées du président, d'avoir à assister à une réunion, le 13 avril, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie, en vue de visiter la nouvelle installation des écoles.

Cette réunion s'est effectuée comme les autres du reste — cinq délégués étaient présent à deux heures et attendirent le président jusqu'à deux heures quarante, ainsi que leurs collègues.

Ne voyant rien venir, comme sœur Anne, cette délégation de 20 réduite à 5, prit son courage à deux mains et se rendit aux écoles. — Là, personne n'était averti, les maîtres absents, les portes fermées.

Néanmoins, avec du mal, ces cinq dévoués purent pénétrer dans les locaux ne fermant pas à clé et dans les jardins.

Et ces courageux, en nombre si minime, se demandaient si on ne s'était point fichu d'eux.

Nous croyons savoir qu'ils ont été plus que vexés de ce lapin formidable. Aussi se sont-ils promis *mais un peu tard*, qu'on ne les y reprendrait plus.

Un lecteur.

— *Au sujet d'une réunion privée.* — On lit, dans une feuille opportuniste rennaise, une petite note méchante sur la réunion pédagogique, qui a eu lieu le 8 avril à Carhaix. Le correspondant de ce journal n'a pas l'air satisfait.

« Il parait, dit-il, que les directeurs déchargés de classes (!) sont impitoyablement exclus de l'Emancipation. »

Qu'est-ce à dire ? Une plainte ? A-t-on affaire à quelqu'un qui désirerait rentrer en activité ?...

Et plus loin :

« Les réunions étant privées, on en a refusé l'entrée aux membres de la presse. »

Pourquoi le pluriel ? Il y a à Carhaix cinq membres de la presse, et un seul, le correspondant du journal en question a osé aller quémander l'entrée à une conférence toute privée.

Pour notre part nous déclinons toute solidarité concernant cette démarche plutôt indélicate.

Un groupe de journalistes.

— *Avis. — Vie de Jeanne d'Arc.* — A l'occasion de la béatification de Jeanne d'Arc, la maison de la bonne Presse vient d'éditer une vie populaire de notre héroïne nationale. Imprimée format de la revue " Ar Vro " cette biographie a douze pages de texte avec quatre gravures en couleurs. Cette vie de Jeanne d'Arc, est en vente au prix de 0 fr. 15 l'exemplaire, chez Jean Solu, publiciste, 5, rue Félix Faure, seul dépositaire à Carhaix.

— *La foire.* — La foire de Pâques, tenue jeudi 15 avril, a amené énormément de monde et de bétail. Les prix sont faibles. Voici quelques cours :

On cote aux 100 kilos : froment 22 à 23 — Méteil 20 à 21 — Seigle 18 à 19 — Orge 18 à 19 — Avoine 17 à 18 — Blé-noir 16 à 17 — Farine première qualité 31 — Farine deuxième qualité 29 — Son 16 à 17 — Pommes de terre 5 à 6 — On cote au 500 kilos : foin 40 à 45 — Paille 23 à 24 — Beurre au détail le 1/2 kilo 1. 20 — Œufs la douzaine 0. 65 à 0 70 — Poulets, le couple 3. 50 — Viande au kilo : Bœuf 1.00 — Veau 0.90 — Mouton 1.30 — Porc 0,95 — Cidre, la barrique 40 f.

— *Suicide.* — La femme S. âgée de 44 ans, en traitement à l'hopital depuis quelque temps, à mis fin à ses jours l'autre nuit. Elle prit le lacet qui entourait ses cheveux et sa tête, se le passa autour du cou et se pendit au fer de son lit. Ce ne fut qu'au réveil qu'on s'aperçut de sa mort.

Avis. — Foire de Gourin. — A l'occasion de la foire qui se tiendra à Gourin, le 19 avril courant, la Société Générale des Chemins de fer Economiques, à l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche les trains spéciaux ci-après : Carhaix, départ 9 h. 45 ; Port-de-Carhaix, 9 h. 59 ; Motreff, 10 h. 16 ; Gourin, arrivée 10 h. 35.

Gourin, départ 5 h. 30 soir ; Motreff, 5 h. 51 ; Port-de-Carhaix, 6 h. 9 ; Carhaix, arrivée 6 h. 24 soir.

— *Acte de courage.* — Mercredi 14 avril, à 6 h. 1/2 du soir, le cheval de Yves Treussard, de Kervoazou, pris soudain le mors aux dents et descendit à fond de train la rue Fontaine Blanche, risquant d'occasionner un accident, lorsque François Le Coz, commerçant, voyant le danger, se jeta résolument à la tête du cheval emballé, et réussit à l'arrêter après avoir été traîné sur un parcours de plusieurs mètres.

— *Le bras coupé.* — Connaissez-vous l'histoire du bras coupé ? Elle vaut qu'on la conte. Si Edgar Poë eut vécu, il en eut fait un de ses récits fantastiques.

Il y a huit jours environ, quelques chiffonniers fouillant les fumiers de la ville près de Poulmaloten découvrirent un tas informe de vieux journaux qui empaquetaient un bras, un bras humain ! noir et momifié, ce qui fit supposer à ces braves gens, horreur ! qu'un crime avait dû être commis autrefois à Carhaix, lequel n'avait jamais été découvert. Le bras se trouvait là. Mais le reste du corps, où était-il ? X et Y prirent le bras coupé avec mille précautions : les journaux et même les lettres qui l'entouraient à l'adresse d'une personne de Carhaix, firent supposer des choses épouvantables. Et les langues tournaient, tournaient. Le garde-champêtre fut prévenu. Effaré d'avoir à jouer un rôle dans une affaire qui se présentait sous un jour si affreux, le représentant de la loi se précipita chez le Maire, qui prit l'affaire en mains, et... la réduisit à ses justes proportions.

Il s'agissait tout simplement d'un vieux débris de macchabée, tel que les médecins en recueillent dans les amphithéâtres, et qui avait servi autrefois aux études de quelque étudiant...

Le bras coupé devra se résoudre à ne jamais retrouver son tronc. On l'enfouit au cimetière.

SPEZET

Construction scolaire. — M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder une subvention complémentaire de 2.680 francs à la commune de Spézet, pour la construction d'une maison d'habitation pour le directeur de l'école et l'aménagement d'une quatrième classe.

POULLAOUEN

Tir. — Le concours de tir organisé par la Société scolaire de Poullaouën, a eu beaucoup de succès. Un très grand nombre de tireurs se sont vivement disputé les prix, qui ont été distribués comme suit : 1· Goubil, soldat au 106e d'infanterie ; 2·, Débordés, caporal au 118e ; 3·, Quéré, agent de police au Havre ; 4·, Le Ménez, élève de l'école primaire supérieure de Guingamp ; 5·, Le Guillou, négociant en grains ; 6·, Rivoal, élève de l'école normale de Quimper.

TREFFRIN

BON FUMIER A VENDRE

S'adresser à **M. Louis BOSSON,**

à TREFFRIN. 2-2

MAEL-KERAEZ

Foire du 8 avril. — La foire de Maël-Carhaix a pleinement réussi : acheteurs et vendeurs en ont eu entière satisfaction. Les transactions ont été très nombreuses dans toutes les catégories de bétail, amené en grande quantité.

PAULE

Foire. — La foire de Paule, canton de Maël-Carhaix, qui a lieu tous les ans le 25 avril, est cette année de plein droit remise au lundi 26, le 25 tombant un dimanche.

Comme les années précédentes, ce sera pour les cultivateurs et marchands, une bonne occasion pour vendre et acheter toutes sortes d'animaux et principalement des bœufs gras. Messieurs les marchands bouchers sont assurés d'y trouver un grand choix de ces animaux, le bourg se trouvant en plein centre d'une région où l'engraissement des bœufs est la spécialité des cultivateurs.

1.2

DUOT

Nécrologie. — M. l'abbé François Colin, né en 1835 à Coatréven, ordonné prêtre en 1861, recteur de Duault depuis 33 ans, y est décédé le samedi de Pâques, à l'âge de 74 ans.

C'était un vieillard affable, qui avait gardé les usages des anciens prêtres-laboureurs. Il cultivait lui-même plusieurs champs, et conduisait au *Traez* les charrettes qui allaient lui prendre les engrais de mer.

Les obsèques de ce bon pasteur ont eu lieu lundi 12 avril.

KARNOET

La foire du 12 Avril. — Six vaches à la foire. Ni acheteurs, ni offrants. Le maire néglige un peu les nouvelles foires récemment créées, qui pourraient être plus fortes, si elles étaient annoncées d'avance. Une autre foire aura lieu au bourg de Carnoët, le lundi 14 juin prochain.

SAINT-SERVAIS

Foire nouvelle. — Dans sa session d'avril 1908, le Conseil général a autorisé la création d'une foire annuelle au bourg de Saint-Servais. Cette foire se tiendra pour la première fois le 14 mai prochain. C'est un débouché nouveau offert aux éleveurs de la région pour l'écoulement de leurs bœufs, qui seront à ce moment à point pour la vente.

GOURIN

FOINS à VENDRE. — Il y a à Gourin environ 30 mille livres de bon foin à vendre à prix modérés. On ferait une concession à l'acheteur de plusieurs milles.

S'adresser à M. Pierre RAOULT, à Gourin. 1.-2.

Kerne-Izel

KEMPER

Mort de M. Paban. — Jeudi ont eu lieu, à Beuzec-Conq, les obsèques de notre confrère M. Paban, administrateur du domaine de Keriolet, ancien rédacteur en chef du journal le *Finistère* de Quimper.

M. Adolphe Paban était né à Paris, le 13 novembre 1839. En outre de ses qualités de journaliste, c'était un poète breton de mérite et il a publié plusieurs volumes de poésies : *Nos Tablettes* (1866), *Les Souffrances* (1869), *Voix des Grèves* (1869), *Au bord de la Mer Bretonne* (1894), *Les Roses de Kerné* (1899).

Il était officier de l'instruction publique et membre de la Société des Gens de Lettres.

Nous prions sa veuve et sa fille de bien vouloir agréer nos condoléances émues.

— *Examen notarial.* — Le 8 courant, la commission d'examen s'est réunie dans sa salle ordinaire.

Ont été reçus MM. : Goasguen Alexandre, 1· clerc de Me Foucard, notaire à Brest ; 2e Roger Joseph, 1· clerc de Me Gachet, notaire à Quimperlé ; 3e Cudennec Henri Marie, 1· clerc notaire de Me Cottin, notaire à Concarneau ; 4e Gauchois Albert, 1· clerc de Me Billotte, notaire à Brest.

KASTELLIN

Incendiaire. — Lundi après-midi, les gendarmes Bernad et Maumusson, de la brigade de Châteaulin, ont procédé à l'arrestation du nommé Yves Tromeur, âgé de 34 ans, domestique de ferme, et l'ont écroué à la maison d'arrêt. Cet individu est fortement accusé d'avoir, la veille, vers neuf heures du soir, mis volontairement le feu chez son patron, M. Jean Hergoualc'h, du village du Foll, en Saint-Ségal. Une meule de paille de 10.000 kilos, un hangar, une charrette anglaise, une grande charrette, un buttoir, des sacs et des pommes de terre, le tout estimé 995 francs, ont subi les atteintes du feu. Tromeur, qui était légèrement ivre, avait eu une chicane, dimanche, avec son patron.

GUILVINEC

Les Ancêtres. — A Guilvinec vit une vénérable veuve, Mme Le Cleac'h, âgée de 87 ans, dont le nombre des enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et enfants des arrière-petits-enfants s'élève au nombre de 147. Mme Le Cléach, née Anne Compez, avait 15 ans et 3 mois lorsqu'elle se maria. Son mari était parti pour accomplir son service dans la marine, fut renvoyé dans ses foyers en raison de sa taille insuffisante. Détail curieux, il grandit alors dans des proportions inattendues, si bien qu'il fut rappelé et dut accomplir son service militaire. De ce mariage naquirent quatorze enfants, dont six sont encore en vivants. L'aînée, une fille, a maintenant 66 ans. La fille de sa fille aînée est elle-même grand-mère depuis longtemps. Tous ses descendants mâles sont marins-pêcheurs au Guilvinec. Les maisons qui les abritent avec leurs familles forment une rue, dite rue Choquez, du nom de l'un d'entre eux. La bonne aïeule connaît ses 147 descendants par tous leurs prénoms ; elle ne désespère pas de voir naître une cinquième génération.

PONT-AVEN

Au patronage Saint-Gwénolé. — Au patronage Saint-Gwénolé de Pont-Aven, on fait de la bonne besogne bretonne.

A preuve le mirifique programme suivant que les jeunes gens placés sous la protection du grand moine d'occident, joueront le 25 avril devant une salle naturellement comble de Pont-Avenoises en splendides costumes et qui ne savent pas un mot de breton.

La valse bleue.
Tolbiac, opérette en 2 actes.
Aux Eaux, opérette en 1 acte.
Cœurs français, en 3 actes.
Maladroite, monologue.
Espana, valse.
Carcassonne, chant.
Prière d'une vierge.
Minuit à Séville.

Nous constatons qu'avec Tolbiac, l'histoire de Bretagne est bien représentée. Cœur Français est charmant. Aux Eaux (Vichy sans doute) Carcassonne et Séville donneront aux Pont-Avenoises de délicieux aperçus de la vie en..... rosse. Enfin la Valse bleue leur fera constater combien le jabadao est démodé. Tout cela est merveilleusement bien combiné pour donner aux nombreux étrangers qui villégiaturent toujours autour de Pont-Aven une belle idée de mentalité de *Kerne Alaouret.*

Si le Patronage Saint-Gwénolé porte bien mal son nom breton, qu'il devrait muer en Saint-Guignolet (Vermouth-Mélange) en revanche les demoiselles y ont accès. Mesdemoiselles Blondin, Jaume, Benn et Coadou paraîtront sur sur les planches, le plus naturellement du monde.

Pourquoi donc admet-on dans un patronage français le concours du Beau Sexe, alors qu'on le prohibe dans nos troupes bretonnes ? Mystère.

T.....

Leon

LANDERNE

Le Congrès de la J. C. bretonne. — Le Congrès de la Jeunesse catholique bretonne s'est ouvert dimanche soir sous la présidence de M. Louis Dubois, président régional de l'A. J. C. et celle effective de Mgr Duparc, évêque de Quimper.

M. Joseph Kerbiriou, président de la Jeunesse catholique de Léon, a souhaité la bienvenue aux congressistes accourus nombreux de toute la Bretagne.

Une affluence considérable assistait aux travaux du Congrès qui a été un véritable succès pour les organisateurs.

Lennet « AR BOBL » gazeten muia karet Kerneviz, a zo varnhi kement tra a dremenn en Breiz-Izel.

MONTROULEZ

Vélo-Sport. — La première sortie du Vélo-Sport a obtenu cette année un beau succès. Une centaine de sociétaires s'étaient réunis pour déjeuner au restaurant Grall, au Bruly, à l'entrée de la rade.

M. Hameury présidait, assisté de MM. Branellec, Briziec et Mével.

Au dessert, M. Mauviel débite une poésie de son cru : *La Bicyclette.*

De nombreux convives chantent : MM. Gourvil et Jaouan ont chanté en breton. Rendez-vous est donné pour dimanche 18, pour assister à la course de 50 kilomètres.

Le V. S. organise une fête sportive le 9 mai, au vélodrome de Kernéguez.

GUITALMEZO

Un troupeau égorgé. — Dans la nuit du 10 au 11 avril courant, des malfaiteurs ont pénétré dans l'écurie de M. Ropars, cultivateur à Kerscaven, en Plouguin, et on tué 45 moutons. Ces malfaiteurs devaient-être accompagnés de chiens, car plusieurs moutons étaient éventrés et mangés en partie. L'écurie est située à un kilomètre environ de la ferme de Kerscaven.

Aux Asmathiques

De tous les remèdes connus, aucun ne calme et ne guérit aussi rapidement que la Poudre Louis Legras. Elle dissipe en 45 secondes, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, oppression, toux de vieilles bronchites, rhumes négligés, suites d'influenza, de pleurésie et autres affections des poumons. Ce précieux remède a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Treger

PLONÉVEZ-MOÉDEC

Crépage de chignons. — Pour un motif futile, la femme Piolot et la femme Guilcher, se sont administré une mutuelle correction qui a failli tourner au tragique.

La lutte fut tellement chaude que l'une des combattantes fut mordue à la main et que l'autre y perdit ses dents.

Sur le champ de bataille on retrouva des coiffes et des chignons.

La gendarmerie est saisie de l'affaire.

PLESTIN

Gouel brezonek. — Kleier nevez a zo bet lakeet en tour Lokmikel-an-Trez, disul.

War digare ar gouel-ze, paotred iaouank deuz ar barrez o doa savet eun teatr brezonek ; disploget ha kanet zo bet gantê meur a bez ha meur a zon, dirag eur bobl a dud, hag a zistro evelse tammik ha tam da garet c'hoaz o Breiz.

HAUTE BRETAGNE

SANT-BRIEK

Conseil général. — La session d'avril s'ouvrira lundi 19, à 3 heures après-midi.

LES BRETONS ÉMIGRÉS

HAVRE

IIe pardon des Bretons. — On nous écrit :

Le deuxième pardon des Bretons a eu lieu le lundi de Pâques.

M. Delestre, vicaire général, archidiacre du Hâvre, le présidait.

Il s'ouvrit par les petites vêpres. Après le chant de *l'Ave Mari Stella*, du *Magnificat*, de *Kristenten da viken* M. l'abbé Hamel prit la parole. M. l'abbé Nicolas, aumônier des Bretons, fit une éloquente conférence en breton.

Après que M. Delestre eut béni solennellement les nouveaux locaux, il adressa la parole aux Bretons du Hâvre, les adjurant de rester fidèles aux nobles traditions de leur pays.

Après la bénédiction du saint-sacrement, la procession se rendit jusqu'à la croix paroissiale. En tête, la croix et les enfants, puis le drapeau breton porté par M. Bellenger de l'U. R. B. les hommes, la confrérie Saint-François, les jeunes filles en blanc, les Bretonnes portant la statue de Sainte-Anne, le clergé et les fidèles.

Des divertissements et des jeux terminèrent ce deuxième pardon.

TUNIS

Concordances bretonnes arabes. — Un abonné de Tunis nous écrit :

« .... En parcourant les articles de votre journal, je suis heureux de trouver de temps à autre mention des régions où j'ai passé mon enfance ou que j'ai parcourues....

On peut faire certains rapprochements entre les costumes (bragou-braz) et les coutumes (biniou) de quelques endroits de Bretagne, avec ceux de quelques-unes des races actuelles de la Tunisie.

Je vous ferai parvenir bientôt des cartes postales de costumes et de joueurs de binious des environs de cette Carthage, autrefois si illustre, et qui succéda à Tyr et à Sidon. Quelques mots, peu nombreux il est vrai, de langue arabe, se rapprochent du breton.

Il y a quelques années, un Arabe âgé de 65 ans, descendant d'une illustre famille tunisienne, et général de S. A. le Bey, auquel je montrais des cartes postales de divers costumes du Finistère, et même à la vue du mobilier représenté sur quelque-unes d'entre-elles, ne put s'empêcher de s'écrier : Ce sont là des costumes arabes. Les lits-clos et les bancs, concordaient également, d'après lui, avec les anciens meubles arabes.... »

MONTRÉAL (Canada)

Conférence Le Masson. — Les journaux de Montreal, *La Patrie*, *La Presse*, *Le Canada*, ne tarissent pas d'éloges sur la belle conférence-concert donnée à la salle Fraser par notre talentueux compatriote M. André Le Masson.

Voici ce qu'en dit *La Patrie :*

M. André Le Masson, conférencier breton a vivement intéressé un nombreux auditoire, à la salle Fraser, en lui parlant de son pays et de ses compatriotes.

En de nombreuses projections lumineuses toute la Bretagne bretonnante a passé sous les yeux charmés de l'assistance avec ses dolmens et ses menhirs, ses vieilles chapelles, ses pardons, ses mariages à cheval, ses femmes et ses gars en costumes si originaux, y compris, naturellement, Botrel, le barde célèbre et sa " doulce " ; Taldir, un autre barde très connu, etc.

Et le conférencier, portant le costume national du pays de Scaër, chamarré d'or, a expliqué sur le ton de la causerie et en un langage correct, imagé et très attachant, les mœurs et coutumes du peuple foncièrement honnête et brave du Pays d'Armor ; parlé de la langue bretonne, des sentiments religieux des Bretons, de Botrel et de la " Bonne chanson ", etc.

Il a été récemment interrompu par des salves d'applaudissements.

M. L. Vigroux, revêtu du costume de Quimper Corentin, a chanté avec beaucoup d'entrain et de talent plusieurs chansons bretonnes. M. J. A. Le Claire a dit avec art une poésie inédite de Botrel adressée par le barde à M. Le Masson ; la mignonne Yvonne Le Masson, habillée comme les fillettes de Pont-Aven, et Mlle A Laurendeau, ont déclamé avec beaucoup de goût plusieurs poésies bretonnes.

Le succès de la soirée a été aussi grand que mérité. Espérons que M. Le Masson nous donnera l'occasion de l'entendre de nouveau, sur une scène plus vaste que celle de la salle Fraser.

BIBLIOGRAPHIE

Bas les Masques ? L'Ouest-Eclair et ses Dirigeants, par *Albert Monniot*, de la **Libre Parole.** Prix, 0 fr. 50 franco, chez l'Auteur, 64, rue Turbigo, Paris.

Très suggestive brochure !

Timbres bretons, pour encadrer le timbre officiel, avec devises en breton. Excellente propagande fédéraliste. L'unité : 1 centime, à l'*Imprimerie du Peuple.*

La Médecine du Peuple ;
Le Vétérinaire ;
Le Jardinier ;
La Cuisine de Jeanneton.
Chaque volume : 1 fr. 50 franco. *Imprimerie du Peuple.*

Chansons bretonnes *de Taldir* : la feuille, 1 sou. Le cent 3 fr.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Célibataire sérieux, actif, employé pour le service du jardinage depuis 5 ans dans une propriété, désire emploi analogue, ou au mois, ou en journée, dans château ou propriété dans le Finistère. S'adresser au journal.

On demande un jeune homme de 14 à 15 ans ayant un peu l'habitude des chevaux, pour un hôtel de Carhaix. S'adresser au journal.

BULLETIN
des Ventes Volontaires & Judiciaires
Locations, Annonces Commerciales, etc.

Filature de Laine à Quimper

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
AU CAPITAL de 600.000 fr.
Eug. FAY et R. DE SAZILLY et Cie

La solde des actions de la Société se souscrivent rapidement, nous informons les personnes désirant faire un placement sur et avantageux, qu'elles peuvent encore souscrire chez M. **BENOIST**, Banquier, rue de la Gare, à Quimper, et chez M. **GORNIC**, Banquier, à Lorient, 54, rue de la Comédie, près le Théâtre — entre la Bôve et le Nouvel Hôtel des Postes.

Les actions, de 500 fr. chaque, rapporteront : 1· un premier dividende de 5 0[0, assurant l'intérêt payable le 1· Juillet ; 2· une participation aux bénéfices, payable au 1· Janvier.

Pour insertion : Eug. Fay et R. de Sazilly.

Graines potagères et fourragères
Produits de première qualité
MAISON DE CONFIANCE
Jérôme GUERNALEC, horticulteur
10, Avenue de la Gare
CARHAIX (Finistère)

BULLETIN FINANCIER

La nouvelle d'une révolution en Turquie a été infirmée. De plus, la Bourse redoute que la situation s'aggrave à Méru ; aussi est-on franchement lourd.

La Rente française est faible à 97.77.

L'Extérieure conserve assez facilement le cours de 98.90.

Portuguais 61.10.

Les Russes sont assez fortement atteints, le 5 0[0 1906 s'inscrit à 102.60 ; le 4 1[2 0[0 1909 à 93.50.

Le Serbe est lourd à 81.55 et le Turc abandonne un demi-point à 92.85.

Les établissements de crédit s'inscrivent en léger recul. Banque de Paris 1621. Société Générale 664. Comptoir d'Escompte 755. Banque Franco-Américaine 487. Banque Ottomane 714.

Les chemins de fer espagnols sont sans changement.

Rio 1783. Obligations Victoria Minas 439.50.

En Banque. Mines d'or un peu plus calmes. Minas Pedrazzini 87.

Les obligations 5 0[0 Energie industrielle se négocient à 476.

Les obligations Port de Para s'inscrivent à 458 et les actions Alcools de l'Ardèche à 310.

Novel,
42 rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Etude de Me GUIRRIEC notaire à Châteauneuf-du-Faou

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, en l'Etude, *le mardi 27 Avril*, à 2 heures, au lieu de **Kervoale'h** en **SPEZET,** maison, créche, 2 courtils et 1 champ.

Mise à prix. . . . . 1700 francs

Etudes de Me JONCOUR, avoué à Quimper et de Me LE LANN, notaire à Châteaulin.

VENTE *par licitation*, en l'Etude de Me LE LANN, le lundi 26 avril 1909, à *2 heures de l'après-midi.*

De la propriété rurale
de *Ty-ar-biouen* ou **Coat-cochen.**
en **Dinéault,**
contenant 18 h. 39. 33. environ.

Pour renseignements s'adresser à Me LE LANN, dépositaire du cahier des charges.

Etude de Me LE COZANNET, Notaire à Maël-Carhaix

A VENDRE par adjudication volontaire *le jeudi 29 Avril 1909* à 2 h. en l'Etude, diverses **Terres** situées à *Vergus* en la commune de **Kergrist-Moëllou**, formant 6 lots, avec faculté de réunion.

On traiterait aussi de gré à gré avant la vente.

S'adresser pour visiter à Lostec, fermier, et pour tous renseignements à Me LE COZANNET, notaire.

Etude de Me LEFEUVRE, notaire à Carhaix.

A Vendre **Terrains propres à bâtir,** *Avenue de la Gare,* à **Carhaix.**

Vente par adjudication volontaire, le *dimanche 25 avril 1909*, à 2 heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me LEFEUVRE notaire à Carhaix.

En la commune de Cléden-Poher à Boléder.

Un corps de ferme d'une contenance d'environ 3 hectares 25 ares affermé 200 francs.

Mise à prix. . . . 3.500 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me LEFEUVRE, notaire chargé de la vente.

Etude de Me Paul LE BOUAR, docteur en droit, notaire à Gourin.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, *Le jeudi 27 mai 1909* à 1 heure en l'Etude, **Une petite Ferme** à **Cran Pipidic**, en **Gourin**, de 4 hectares et d'un revenu de 210 francs.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, en l'Etude, *le jeudi 27 mai 1909*, à 2 heures, **Une Jolie Ferme** à **Kerhuel-Konaour**, en *Gourin*, comprenant bons bâtiments et 11 hectares de terres, à profiter à compter du 20 septembre prochain.

Mise à prix. . . . . 12.000 francs.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire le *jeudi 3 juin 1909*, à 1 h. en l'étude, **une jolie propriété** au **Moulin-Neuf**, en **Motreff,** au bord de la route nat. de Lorient à Roscoff.

Mise à prix. . . . 6.000 francs.

On traiterait de gré à gré

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, en l'étude, *jeudi 3 juin 1909*, en deux lots, divers **Immeubles** situés en la ville de **GOURIN** occupés autrefois par la Gendarmerie.

1er Lot. — Une **maison**, avec cave, buanderie, water-closets, cour 5.500 fr.

2e Lot. — Une autre **maison**, avec cave en appentis et cour. . . 5.000 fr.

On traiterait de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements s'adresser à Me LE BOUAR.

Etude de Me POSTOLLEC, notaire à Gourin

ADJUDICATION En la mairie de **Plouray**, *le 18 Avril 1909*, à 1 heure après-midi. Métairie à Pompoho-commune de **Plouray**.
Mise à prix. . . . . 10.500 francs.

Adjudication volontaire *Le dimanche 2 mai 1909*, à 1 heure de l'après-midi, et en l'étude de Me POSTOLLEC, notaire à Gourin, il sera procédé à *l'adjudication volontaire* d'une **maison**, située rue Neuve, en la ville de **GOURIN**.

COMPRENANT :
Rez-de-chaussée, Etage, Grenier, et Cour avec puits, d'une valeur locative d'environ 270 francs.
Mise à prix. . . . 3.000 fr.

A VENDRE *de gré à gré* en l'Etude, **Une propriété** située à **Keréon**, commune de **Roudouallec**, *occupée par M. Jean Rouzic* et comprenant : Bons bâtiments d'habitation et d'exploitation.
Et contenant 5 hectares 33 ares 50 centiares de terres.
S'adresser pour tous renseignements et pour la visite de la propriété, soit à Me Postollec, notaire à Gourin.
Soit à M. Pierre Madec, meunier au moulin de **Kerbiquet** en **Gourin**

VINS & SPIRITUEUX en GROS

S. PALIERN
GOURIN (Morbihan)

M. Paliern, agent général de la Compagnie d'Assurances **Le Soleil** (Incendie, Vie, Accidents) 44, rue de Châteaudun, à Paris, pour la *Haute-Cornouaille* (cantons de Gourin, Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat et Châteauneuf-du-Faou), demande des **sous-Agents dans chaque commune.**
La Compagnie **Le Soleil** fondée en 1829, est une des plus anciennes et des plus sérieuses. Elle est une de celles dont le chiffre d'affaires est le plus élevé.

MAISON D'HABILLEMENTS
pour Hommes Jeunes Gens et Enfants
AUBERT-LE MOLLÉ
"A. DUGUESCLIN"
— Saint-Brieuc —
SUCCURSALE A CARHAIX
MARTIN, Chapellerie
Rue du Général Lambert
Toujours en magasin un grand choix de fournitures cédées avec des rabais considérables.

MACHINES A TRICOTER

de tous Systèmes — Apprentissage gratuit

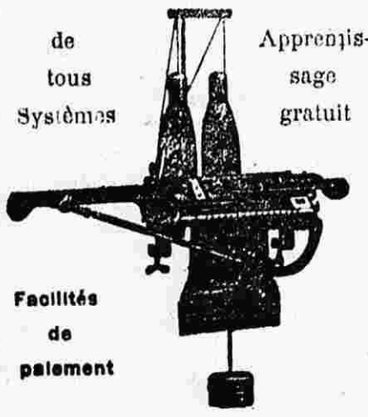

Facilités de paiement

Mme CORBEL
6, Rue Longue de Bourrette, 6
MORLAIX
Voir les Modèles au Magasin

Teinturerie LE BIHAN-ROLLAND
MORLAIX

La Maison LE BIHAN-ROLLAND prévient les habitants de Carhaix et environs qu'elle a une Succursale dans cette ville, chez **Mme HERVELEU**, *Epicerie, rue du Général-Lambert.*
Tous Effets confiés à cette Succursale seront retournés **franco** dans le plus bref délai.
Désinfection à domicile

Carhaix, Imprimerie du Peuple
Le Gérant : Louis Gourlet.

Ecrémeuses "ECLAIR"
la meilleure marque du Monde

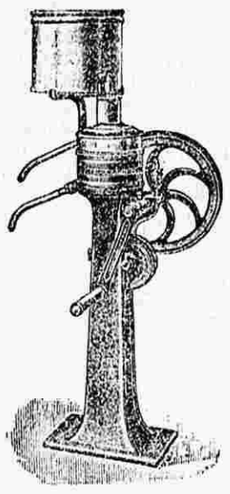

Pierre ALLAIN
Agréé de l'Union de France
CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN
CARHAIX

Armes et Cycles
MACHINES AGRICOLES
Machines à coudre
Articles de pêche

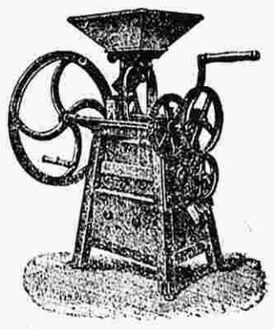

Moulins à grains avec Blutteur pour moudre et faire le pain chez soi

Pharmacie **P. Ladouce** à QUIMPER

Pharmacie **G. Habrial** à QUIMPERLÉ

Quincaillerie **A. Tréanton** à Landivisiau

LACTINA SUISSE
ALIMENT COMPLET POUR VEAUX & PORCELETS
Médaille d'Argent, Exposition Universelle Paris 1900
Médaille d'Or, Exposition Universelle Liège 1905
Médaille d'Or, Exposition Internationale Milan 1906
GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL. — 23 ANS DE SUCCÈS
FRANÇOIS BRUNNER, Fabricant — LYON
Usine électrique : Place des Charpennes.
DEMANDE DÉPOSITAIRES POUR CANTONS NON CONCÉDÉS
En dépôt chez MM.
Pharmacie P. Baron, à Carhaix

Pharmacie **E. Cheminant** à St-RENAN

LES MALADIES DE LA FEMME

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, la Migraine, les Vertiges, les Maux de reins qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la **JOUVENCE de l'Abbé Soury**
De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.
Toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, faire usage de la **JOUVENCE**, qui est composée de plantes inoffensives sans aucun poison. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibrômes, Tumeurs, Cancers, Mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, qui en sont toujours la conséquence. Au moment du Retour d'âge, la femme devra encore faire usage de la **JOUVENCE** pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, et éviter la Mort subite ou les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.
La **JOUVENCE de l'Abbé Soury** se trouve dans toutes les Pharmacies. 3 fr. 50 le flacon, 4 fr. 10 franco gare. Les trois flacons 10 fr. 50 franco, contre mandat-poste adressé à **Mag. DUMONTIER**, pharm., 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et Renseignements confidentiels gratis)

En vente chez M. BARON, pharmacien
Carhaix

CONFECTION DE COSTUMES BRETONS
en tous Genres
POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
Broderies ; Bragou-braz ; Guêtres ; Chapeaux ; Ceintures de cuir blanc
SPÉCIALITÉ DE TOILETTES DE DAMES A LA MODE DE PONT-AVEN
J. RAVALEC
CORAY (Finistère)

ECRÉMEUSES "ÉCHO"
11-13, RUE CHAUDRON, PARIS

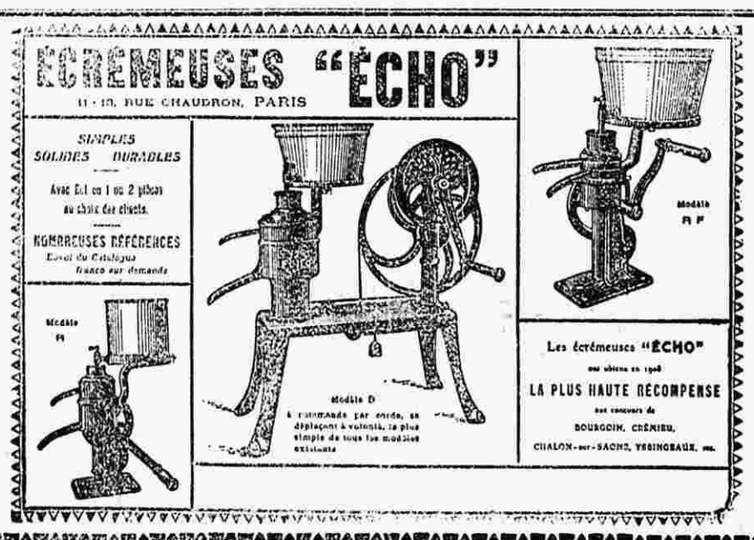

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?
SI OUI
Employez le **ROYAL WINDSOR**, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le **SEUL** Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : **28, rue d'Enghien, PARIS**
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Henri BAVARD
Dentiste
2, Quai de Léon — **MORLAIX**

Horlogerie – Bijouterie – Librairie

Machines à Coudre **NEWHOME**

Auguste CROC
Rue Fontaine Blanche
CARHAIX

Assurances **LE PHÉNIX**

Bagues et Broches
Photographies simili-émail sur Broches et Epingles de cravate
Grand choix d'Articles de Première Communion
Grande Variété de Bijoux pour Corbeilles de Mariage
—« BOUQUETS D'ORANGER »—

NOUVEAUTÉ !
Charmants **Petits Panneaux**, imitation peinture à l'huile, pour ornementation de Salles, Salons, Bureaux etc. — *La paire depuis 3 francs.* — Je reproduis en panneaux de couleur n'importe quelle photo, paysage ou carte-postale.
Voir les Modèles en Etalage

Spécialités de Machines à Coudre, à Tricoter
AGENCE DES COTES-DU-NORD
J. LE FLOC'H, Agent Général, ROSTRENEN (C.-du-N.)
Echanges et Réparations. — Leçons gratuites
Machines cousant en avant et en arrière, Garanties 10, 15 et 20 ans
Accessoires pour tous Genres de Machines
MACHINES D'OCCASION, depuis **60 francs**

• MACHINES À BATTRE •
EN BOUT ET EN TRAVERS, À MANÈGE & À MOTEUR.
• BROYEURS D'AJONCS •
PRESSOIRS & MOULINS À POMMES

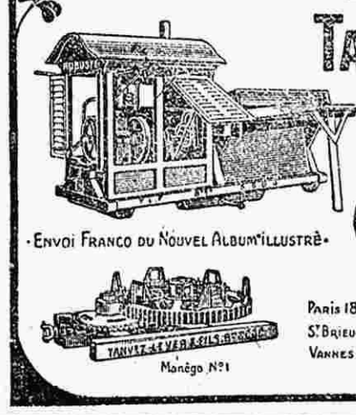

TANVEZ-LEVER & FILS
USINES HYDRO-ÉLECTRIQUES
DE LA TOURELLE ET DE PONT-EZER,
GUINGAMP
(CÔTES-DU-NORD)

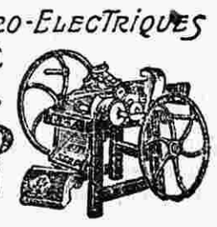

• Envoi Franco du Nouvel Album illustré •

Manège N°1

Paris 1878 - Médaille d'Argent.
St Brieuc 1881 - Gd Dipl. d'Hon.
Vannes 1883 - Médaille d'Or.
etc. etc.
St Brieuc 1905 - Médaille de Vermeil (1er Prix).
Pontivy 1905 - Gd Diplôme d'Honneur.
Rennes 1906 - 1re Médaille Collaborateur.

Supériorité des Eaux-de-Vie
ANCIENNE MAISON E. ESSEUL, FILS
Du PENHOAT & BERNARD
PAIMBŒUF (Loire-Inférieure)

Objet de nombreuses récompenses en différents concours, de qualités incontestables, de grande finesse et d'un prix modéré, l'Eau-de-Vie Supérieure de cette Maison permet de remplacer avantageusement celles de crus réputés et d'un prix beaucoup plus élevé.
Demandez Echantillons

Petra eo ar paz ?
Ar paz a ziskuez eo klanv ar skevent

Pasaat a rer dre ma chom stanket krenchadennou er c'houzougen, hag o frezanz a lak da basaat. Pasaat a rer evid kas anê kuit.
Aliez na zeu netra, ar pez a ro poan ha skuizder.

Ar Sirop Celtique
a lak da grenchat hag a wella d'ar goull
AR SIROP CELTIQUE a harz ar boan hag ive ar skuizder.
E esa a zo e gemer. — E effejou a zo burzuduz braz.
PRIZ 1 skoed. — En gwerz en holl apotikerezou mad.
Kaset franko evid mandat-post d'an **Aot. MOREUL**, *Farmasian e Landerne.*

Comptoir Agricole de Bretagne
TÉLÉPH. 2
Vve Ch. MARÉCHAL
21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC

Ecrémeuse LANZ
La plus simple de toutes les écrémeuses
Brabants MELOTTE
les plus légers, les plus résistants
Semoirs RUD-SACK, les plus perfectionnés.
En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco

Pour légalisation des signatures ci-contre — **En Mairie de Carhaix, le**